

Ecrit par le 25 mai 2026

Le scandale des herbes de Provence



Seulement 10 % des herbes de Provence consommées en France sont vraiment originaires de Provence. Les industriels qui les proposent se défendent en expliquant que l'appellation est générique et que la production locale n'est pas suffisante pour répondre à la demande. De leur côté les producteurs provençaux dénoncent l'imposture et crient au scandale. Et ils ont raison.

Les herbes de Provence ne peuvent être considérées comme une appellation générique utilisable par tous. Cela pour au moins une bonne raison et qui devrait primer sur toutes les autres : le respect des règles qui conduisent l'usage de notre langue. Les herbes de Provence doivent venir de Provence, comme les huitres de Cancale viennent de Cancale ou les andouilles de Vire viennent de Vire. Si elles ne viennent pas de Provence elles ne peuvent pas en prendre la dénomination. C'est aussi simple que cela. Demandez à un enfant de classe primaire ce qu'il en pense. Il vous apportera la réponse sans aucune hésitation.

Les mots sont justes et précis respectons-en leurs sens et leurs significations

Si on ne respecte pas ces règles de base c'est la porte ouverte à tous les mensonges et les usurpations. Les dérives du langage peuvent ainsi aller très loin. Bien plus loin que nos simples herbes de Provence. S'agissant de certains régimes autoritaires on pourrait alors parler de « démocratie populaire »,

Écrit par le 25 mai 2026

concernant une justice expéditive on pourrait aussi dire qu'il s'agit de « justice populaire », etc... Les mots sont justes et précis respectons-en leurs sens et leurs significations. La langue c'est notre socle commun, notre contrat social.

Dans un idéal il ne devrait pas être nécessaire d'inventer des labels ou des appellations certifiées. La bonne foi et l'honnêteté devraient suffire. Concernant nos herbes de Provence la pilule est d'autant plus difficile à digérer que les ingrédients de ces contrefaçons scandaleuses n'ont rien à voir avec ceux des vraies herbes de Provence. Pour ces dernières 4 herbes sont savamment dosées : le romarin, la sarriette, l'origan et le thym. Dans certains de ces plagiats on peut trouver jusqu'à 9 ingrédients, dont certains on l'imagine ne coûtent pas grand-chose. La cuisine c'est comme les idées il faut éviter les produits trop transformés et traficotés.

15% des cigarettes vaclusiennes sont des contrefaçons

Ecrit par le 25 mai 2026



Selon une étude* réalisée pour le compte de [la Seita](#) (Société d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes) 37% des cigarettes consommées au 4^e trimestre 2023 sur le secteur d'Avignon ne proviendraient pas d'un réseau de buralistes. Les fumeurs de la cité des papes et du Vaucluse s'approvisionneraient ainsi à hauteur de 15% en cigarettes de contrefaçon et à 22% en tabac provenant de duty-free ou d'achats transfrontaliers.

Part de la contrefaçon dans la consommation de tabac au 4^e trimestre 2023

Avignon	Aix-en-Provence	Toulon	Nice	Toulouse	Béziers	Saint-Etienne	Clermont-Ferrand
15%	18,3%	15,6%	11,7%	11,7%	15%	18,3%	12,5%

La région Sud champion des réseaux parallèles de tabac

En région Provence Alpes Côte d'Azur, sur la même période, ce chiffre est de 41,8%, ce qui classe la région à la première place des régions françaises où l'on consomme le plus de cigarettes issues du marché parallèle (contrefaçon, contrebande, commerce transfrontalier, duty-free). Ce taux particulièrement élevé est en progression par rapport aux deux trimestres précédents (36,6% au 3^e trimestre 2023 et 32% au second).

Ecrit par le 25 mai 2026

Part des achats de Duty-free et transfrontaliers au 4^e trimestre 2023

Avignon	Marseille	Nice	Toulon	Nîmes	Montpellier	Béziers	Lyon	Clermont-Ferrand
22%	40%	28%	20%	36%	31%	30%	33%	22%

Dans la région, avec 40%, Marseille affiche des taux d'achats en duty-free et transfrontaliers largement supérieurs aux autres villes de Paca. Dans le grand Sud, seule la zone de Nîmes (36%) se rapproche de la cité phocéenne.

Chez nos voisins d'Occitanie, ce chiffre s'élève à 36,9% durant le 4^e trimestre de l'année écoulée. De quoi figurer en 10^e position des régions françaises. Ce taux reste très élevé et en ligne avec les deux trimestres précédents puisque celui-ci était de 40,3% au 3^e trimestre 2023 et 32% au second.

Côté Auvergne-Rhône-Alpes, cette part se monte à 37,3% (9^e région française) après 39,5% au 3^e trimestre 2023 et 30,6% au second.

Ecrit par le 25 mai 2026

Poids des achats de cigarettes sur le marché parallèle par région

	Trimestre 2-2023	Trimestre 3-2023	Trimestre 4-2023
Provence Alpes Côte d'Azur	32,20%	36,60%	41,80%
Nouvelle Aquitaine	32,20%	39,70%	41,50%
Ile de France	34,20%	41,40%	40,90%
Bretagne	34,10%	37,20%	40,30%
Bourgogne Franche Comté	35,60%	40,30%	40,30%
Centre Val de Loire	31,50%	37,60%	40,20%
Hauts de France	33,70%	36,70%	40,10%
Normandie	33,80%	36,20%	38,10%
Auvergne Rhône Alpes	30,60%	39,50%	37,30%
Occitanie	32%	40,30%	36,90%
Pays de Loire	28,70%	35,90%	35,30%
Grand Est	29,80%	41,40%	33,80%

« Aujourd'hui, le marché parallèle demeure le premier concurrent de l'ensemble de la filière. »

5 milliards de recettes fiscales qui partent en fumée

« Avec 41,8% des achats de cigarettes en dehors du réseau des buralistes, la région Paca est un excellent exemple de l'ampleur du phénomène qu'est le marché parallèle en France, insiste Hervé Natali, Responsable des Relations territoriales Seita. Ces chiffres ainsi que les récentes annonces du ministre chargé des Comptes publics concernant les saisies de tabac (521 tonnes en 2023 ; 27 tonnes lors de l'opération 'Colbert 2' menée par les Douanes) démontrent que le trafic de tabac gangrène nos territoires. Cette fraude fiscale coûte chaque année à l'État 5 milliards d'euros selon le ministre de la

Écrit par le 25 mai 2026

Santé. Tant que la fiscalité sera le seul moyen employé pour diminuer la consommation de tabac, les consommateurs feront le choix de l'optimisation fiscale en s'approvisionnant en dehors du réseau des buralistes. Aujourd'hui, le marché parallèle demeure le premier concurrent de l'ensemble de la filière. »

L.G.

**Étude co-financée par Imperial Brands, maison mère de [SEITA](#). Ces résultats sont issus d'une collecte des paquets vides dans l'espace public. Le panel de l'étude comprend 126 villes de la France métropolitaine, couvrant près de 22% de la population française. La dernière campagne de collecte (T4) a eu lieu entre le 21 novembre et le 21 décembre 2023.*